

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

N° : 500-06-001273-230

G. G.

Demandeur

c.

LES EUDISTES

LES ŒUVRES EUDISTES

EXTERNAT SAINT-JEAN-EUDES

COLLÈGE JEAN-EUDES

Défendeurs

DEMANDE POUR FAIRE APPROUVER L'AVIS AUX MEMBRES POST-AUTORISATION
(Article 576 C.p.c.)

À L'HONORABLE DOMINIQUE POULIN, J.C.S., JUGE ASSIGNÉE À LA GESTION PARTICULIÈRE DU PRÉSENT DOSSIER, LE DEMANDEUR EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Le 2 septembre 2025, le Demandeur G.G. (« **Demandeur** ») est autorisé à exercer une action collective pour le compte des personnes faisant partie du groupe ci-après décrit, dont il est lui-même membre, à savoir :

Toutes les personnes ayant été agressées sexuellement au Québec, par tout préposé et/ou membre, employé ou bénévole, laïc ou religieux, se trouvant sous la responsabilité de la congrégation religieuse connue sous le nom des Eudistes ou Pères Eudistes, de 1940 à aujourd'hui, de même que leurs héritiers et ayants droit.

(« **Groupe** »)

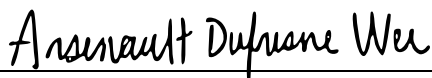
2. Le Demandeur souhaite faire approuver l'avis aux membres post-autorisation (« **Avis** »), en versions longue et abrégée déposées en liasse comme **Pièce R-1**, ainsi que le plan de diffusion suivant :
 - a. L'envoi par courriel et/ou par la poste de l'Avis en version longue aux membres inscrits auprès des avocats du Demandeur ;

- b. La publication de l'Avis en versions longue et abrégée sur le Registre des actions collectives et sur le site internet des avocats du Demandeur ;
- c. La publication de l'Avis en version abrégée dans les médias suivant le plan de diffusion médiatique déposé comme **Pièce R-2**.

POUR CES MOTIFS, PLAISE AU TRIBUNAL :

ACCUEILLIR	la présente <i>Demande pour faire approuver l'avis aux membres post-autorisation</i> ;
APPROUVER	l'Avis en versions longue et abrégée ainsi que le plan de diffusion du Demandeur tel qu'exposé au paragraphe 2 des présentes ;
LE TOUT	sans frais de justice, sauf pour les frais de publication de l'avis aux membres post-autorisation à la charge des Défendeurs.

Montréal, ce 10 octobre 2025



ARSENAULT DUFRESNE WEE AVOCATS S.E.N.C.R.L.
Avocats du Demandeur
M^e Virginie Dufresne-Lemire
M^e Olivia Malenfant
M^e Imane Melab
M^e Antoine Duranleau-Hendrickx
vd1@adwavocats.com
omalenfant@adwavocats.com
imelab@adwavocats.com
adhendrickx@adwavocats.com
3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Téléphone : 514 527-8903
Télécopieur : 514 527-1410
Notre référence : ADW-369437
Notification : notification@adwavocats.com

**PIÈCES AU SOUTIEN DE LA DEMANDE POUR FAIRE APPROUVER L'AVIS AUX
MEMBRES POST-AUTORISATION**

- R-1** **En liasse** Avis aux membres post-autorisation versions longue et abrégée ;
- R-2** Plan de diffusion.

Montréal, ce 10 octobre 2025

Arsenault Dufresne Wee

ARSENAULT DUFRESNE WEE AVOCATS S.E.N.C.R.L.
Avocats du Demandeur
M^e Virginie Dufresne-Lemire
M^e Olivia Malenfant
M^e Imane Melab
M^e Antoine Duranleau-Hendrickx
vd@adwavocats.com
omalenfant@adwavocats.com
imelab@adwavocats.com
adhendrickx@adwavocats.com
3565, rue Berri, suite 240
Montréal (Québec) H2L 4G3
Téléphone : 514 527-8903
Télécopieur : 514 527-1410
Notre référence : ADW-369437
Notification : notification@adwavocats.com

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

N° : 500-06-001273-230

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

G. G.

Demandeur

C.

LES EUDISTES ET AL.

Défendeurs

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je soussignée, Olivia Malenfant, avocate ayant une place d'affaires au 3565, rue Berri suite 240, Montréal (Québec) H2L 4G3 déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis une des procureures du Demandeur dans le présent dossier.
2. Tous les faits allégués dans la présente demande sont vrais.

Signé à Montréal, le 10 octobre 2025



Olivia Malenfant, avocate

Déclaré solennellement devant moi

à Montréal, ce 10 octobre 2025



Commissaire à l'assermentation
pour le Québec #224175

Clautal Gravel

Commissaire à l'assermentation

AVIS DE PRÉSENTATION

PRENEZ AVIS que la présente *Demande pour faire approuver l'avis aux membres post-autorisation* sera présentée à l'Honorable Dominique Poulin de la Cour supérieure du Québec au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B6, dans la ville et le district de Montréal, à une date à être déterminée.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, ce 10 octobre 2025

Arsenault Dufresne Wee

ARSENAULT DUFRESNE WEE AVOCATS S.E.N.C.R.L.

Avocats du Demandeur

M^e Virginie Dufresne-Lemire

M^e Olivia Malenfant

M^e Imane Melab

M^e Antoine Duranleau-Hendrickx

vd@adwavocats.com

omalenfant@adwavocats.com

imelab@adwavocats.com

adhendrickx@adwavocats.com

3565, rue Berri, suite 240

Montréal (Québec) H2L 4G3

Téléphone : 514 527-8903

Télécopieur : 514 527-1410

Notre référence : ADW-369437

Notification : notification@adwavocats.com

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)
DISTRICT DE MONTRÉAL

G.G

Demandeur

C.

LES EUDISTES
LES ŒUVRES EUDISTES et al.

Défenderesses

DEMANDE POUR FAIRE APPROUVER L'AVIS AUX
MEMBRES POST-AUTORISATION
(Article 576 C.p.c.)

ORIGINAL

ARSENAULT 3565, rue Berri, suite 240
DUFRESNE Montréal (Québec) H2L 4G3
WEE **AVOCATS** Téléphone : 514 527-8903
Télécopieur : 514 527-1410

Avocats du demandeur

M^e Virginie Dufresne-Lemire

M^e Olivia Malenfant

M^e Imane Melab

M^e Antoine Duranleau-Hendrickx

vdl@adwavocats.com

omalenfant@adwavocats.com

imelab@adwavocats.com

adhendrickx@adwavocats.com

0BA-1490

N/D: ADW-369437